



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2021/12/13/22 portant sur DES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIÈRE D'URBANISME

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 13 décembre 2021*

PRÉSENTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal - Inspecteur des Finances Publiques à la Division pilotage de l'action économique – **qui représente M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes.**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire,
Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

50 Membres présents, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

EN VISIOCONFERENCE

Madame PESIN Carole – Chargée de mission Aménagement, Environnement, Animation des politiques interministérielles, **qui représente Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes ;**

Mesdames et Monsieur, CALVIERA Stéphanie, MOULARD Patrick, SALUSSOLIA Brigitte,
Membres Élus Titulaires.



EXCUSÉS

Messieurs ESTEVE Dominique KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, MANE Jean, MESSINA Aurélie,
PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, **Membres Élus Titulaires.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, **Présidents Honoraires**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame et Messieurs, ALZINA Claude, JASSET Marc, LEROY Anne, VALENTIN Bruno,
Membres Élus Titulaires.



CONSIDERANT

- ✓ Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements,
- ✓ Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,
- ✓ Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale du 31 mai 2021 a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Cette délégation de compétence au Bureau est formalisée au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur,
- ✓ Que les membres du Bureau, lors de la séance en date du 13 décembre 2021, ont émis un avis favorable à l'unanimité aux recommandations faites pour les Avis en matière d'urbanisme proposés ce jour à l'Assemblée Générale,

DECIDE :

- L'Assemblée Générale décide d'adopter à l'unanimité des membres votants les Avis précisés dans les tableaux ci-dessous :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Cabris Novembre 2021	Révision allégée du PLU de Cabris <ul style="list-style-type: none">• Ouverture à l'urbanisation : projet de halle couverte pour le marché et autres manifestations	Avis favorable
Cannes Novembre 2021	Déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLU Projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) <ul style="list-style-type: none">• Aménagements requis pour le lancement des phases 1 et 2 : développer les TER par la création de 3 réseaux express métropolitains dont le réseau express azuréen.• Évolutions du PLU : pas de remarques particulières.• Aménagement d'une gare TER Cannes Marchandises : déviation de l'avenue de la Roubine nécessaire, impact sur l'entrepôt d'une entreprise existante au sein de la zone d'activités. ➤ Demandes de la CCI : <ul style="list-style-type: none">○ Solutions de relocalisation sur site ou ailleurs○ Dossier à compléter sur ce point	Avis favorable avec un point de vigilance
La Roquette-sur-Siagne Novembre 2021	Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU <ul style="list-style-type: none">• Projet d'extension d'une industrie de transformation de plantes à parfum : extension de 2 100 m² de l'entreprise SOTRAFLORE (secteur Saint Georges le Vieux)• Création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées permettant la réalisation du projet : zone agricole Af avec ajustements réglementaires	Avis favorable



TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Grasse Décembre 2021	Élaboration du PPR inondation <ul style="list-style-type: none">• Plus d'une centaine d'entreprises impactées : la plupart en zone bleue de risque modéré mais quelques activités au sein d'une zone rouge de risque fort.• Zonage réglementaire globalement moins impactant par rapport à la carte d'aléa existante sur la plupart des sites d'activités concernés.• Règlement : contraintes sur certains points notamment la limitation de l'emprise au sol (incluant les parking collectifs) et la non-possibilité de reconstruire un bâtiment détruit par une crue.	Avis défavorable
Cannes Pays de Lérins + Pays de Grasse Décembre 2021	Modification simplifiée n°1 du SCoT 'OUEST <ul style="list-style-type: none">• Corrections d'erreurs matérielles + amélioration de certaines définitions et de la rédaction en générale• Délimitation des zones de captages des flux : suppression/maintien de certaines zones suite à une erreur matérielle• Erreur rédactionnelle corrigée concernant la possibilité de dérogation accordée aux opérations d'aménagement économique au regard des études de densification.	Avis favorable

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64
Votants : 50 (quorum : 33, atteint)

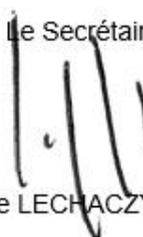
Abstention : 0

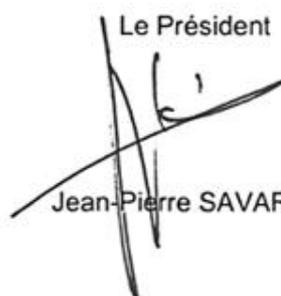
Contre : 0

Pour : 50

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 13 décembre 2021

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI


Le Président

Jean-Pierre SAVARINO